AVRIL MAI
JUIN
JUILLET
2023

VIRSAC

Les Echos de Notre Village

Bulletin n°55

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Pour info
- Réglementation
- Quoi de neuf à l'école
- Les associations vous parlent
- Évènements

HORAIRES DE MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30-12h et 15h-17h
Tél.: 05 57 43 11 03
Ouverture le 1er samedi du mois
Fermée le mercredi
Fermeture pour congés
du 31 juillet au 06 août inclus

accueil@mairievirsac.fr
www.mairievirsac.fr
https://twitter.com/MairieVirsac
105, route de la Mairie
33240 VIRSAC

LES NUMÉROS UTILES

- POMPIERS : 18 / 112
- GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15
- CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80
- SOS MÉDECIN : 05 56 44 74 74
- GARDERIE : 05 57 43 95 92
- ÉCOLE : 05 57 43 94 32
- RESTO DU COEUR St André de Cubzac : 05 57 43 97 11
- SECOURS CATHOLIQUE St André de Cubzac : 05 57 43 30 16
- SECOURS POPULAIRE St André de Cubzac : 05 57 43 97 83
- MAISON DES SERVICES PUBLICS du Grand Cubzaguais : 05 57 43 96 37
- SMICVAL St Gervais : 05 57 43 65 50

Directeur de la publication:
Christiane BOURSEAU, Maire de Virsac
Rédaction: Les membres de la Commission Communication du Conseil Municipal de Virsac.

Le mot du Maire

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous pouvons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir. C'est dans cet esprit que nous envisageons de nouveaux projets afin de faire encore progresser notre commune. Cependant, il faudra bien anticiper notre budget prévisionnel en termes d'investissement car malheureusement, il n'est pas facile d'obtenir une subvention. La concurrence pour accéder à ces fonds est féroce et la plupart des subventions sont très limitées, même si les montants annoncés des enveloppes sont des chiffres importants. Le 7 mars dernier, le Conseil municipal a voté le budget qui vous est présenté dans ce bulletin municipal.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les services de l'éducation nationale ont décidé d'ouvrir une classe supplémentaire au sein de notre école à la rentrée prochaine. Nous avons été surpris car nous ne sommes pas en sureffectif qui souvent est l'effet déclencheur. Nous supposons que cette décision a été prise suivant d'autres critères et c'est avec plaisir que nous accueillons cette nouvelle. Un effectif plus réduit apportera un plus grand confort aux enseignantes qui ont toutes à gérer une classe avec plusieurs niveaux d'éducation. Cela permettra aux enfants d'être plus concentrés sur les apprentissages.

Dans ce journal vous pourrez lire les obligations administratives sur les « chiens dangereux ». Nous avons pensé qu'il était nécessaire de les rappeler, ainsi que les obligations réglementaires lorsqu'on sort avec des chiens de 1er et 2ème catégorie. Ils doivent être munis d'un museler et tenus en laisse. De façon générale, la divagation des chiens quels qu'ils soient est interdite. Un chien errant crée un climat d'insécurité et du danger pour les automobilistes, cyclistes et piétons. L'espace public appartient à tous et chacun a le droit de pouvoir en profiter en toute quiétude. J'en appelle donc à la responsabilité et au civisme de chacun pour veiller à garder son chien chez soi ou le tenir en laisse lors des promenades en veillant à ramasser ses déjections.

Une réforme sur le ramassage des ordures ménagères vient d'être votée. Je me permets de vous rappeler que la compétence n'est malheureusement plus communale, et nous sommes condamnés à subir ses conséquences. Je ne vous cache pas ma grande inquiétude sur le prochain service et sur le montant de la taxe qui ne cesse d'augmenter avec cette année un taux voté à 21,43% (20,47% en 2022) en plus de l'augmentation des bases de 7,1%.

Pour terminer sur une note plus joyeuse, je vous invite à cocher sur vos agendas la date du samedi 1er juillet pour se retrouver au grand marché nocturne animé par le groupe musical « talons aiguilles », pour un moment de convivialité qui marquera le début de la saison estivale.

Bien à vous

Christiane Bourseau.

le Carnet

NAISSANCES : WOJCIESZONAK Ethan 15/01/2023
BOULIN Zoé 01/02/2023
BOSSANT TATAH Ambre 19/03/2023
MARIAGE : BROUEILH Fanny et SANCHEZ Tony 15/04/2023
DÉCÉS : STOLL Odette 25/04/2023

Pour info

BUDGET COMMUNAL

C'EST QUOI LE BUDGET ?

Soumis chaque année au vote du Conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune.
Il regroupe deux grandes parties (le fonctionnement et les investissements) dont on liste pour chacune les recettes et les dépenses.
Il s'agit du Budget Primitif (BP), qui a été voté lors du conseil municipal du 7 mars 2023.

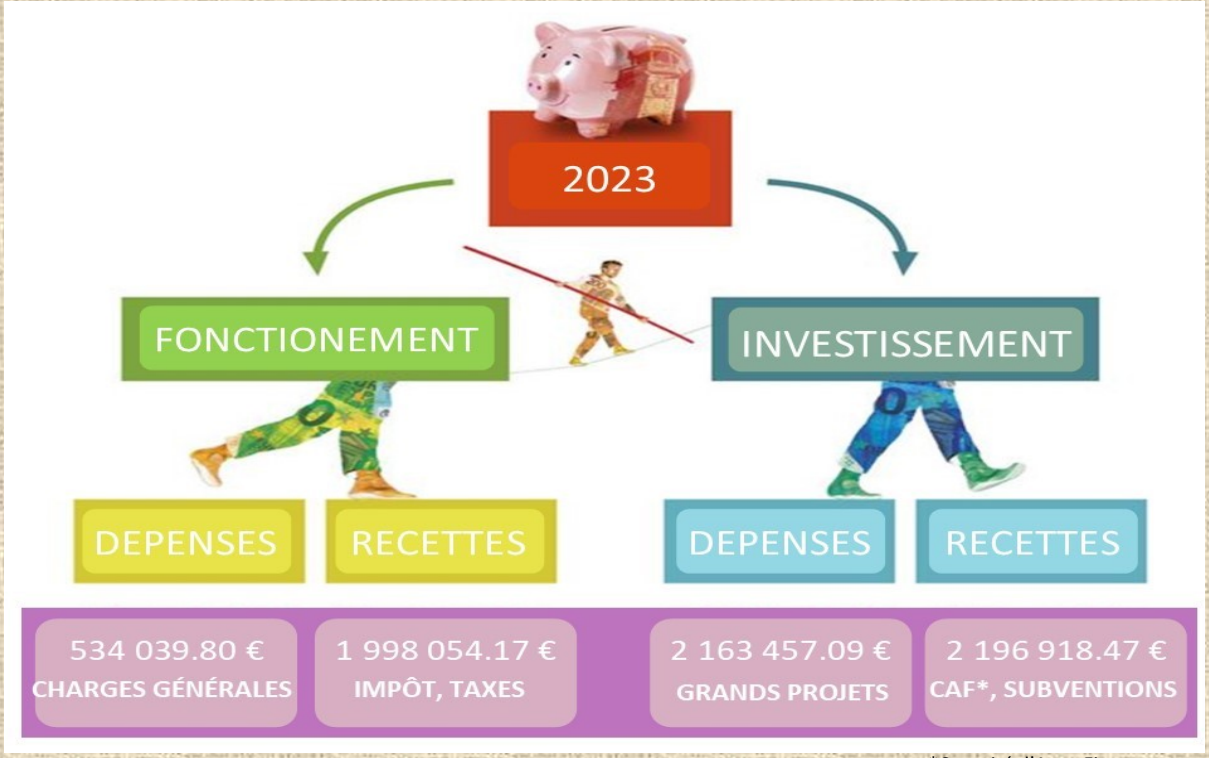

*Capacité d'Auto-Financement

LE VOTE DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane Bourseau, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 le 7 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de .....381 573.97 €
- un excédent reporté de .....1 427 025.20 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....1 808 599.17 €
- Un excédent d'investissement de : .....88 763.83 €
- Un déficit des restes à réaliser de : .....28 718.55 €
- Soit un excédent de financement de : .....60 045.28 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (R 002), Recettes.....1 808 599.17 €
- Résultat d'investissement reporté (R 001), Recettes: .....73 623,46 €

les Anim'été
ANIMATIONS ESTIVALES DU GRAND CUBZAGUAIS

JUILLET & AOÛT

Vous les retrouverez à Virsac.

Le lundi **24 juillet** et le jeudi **10 août** : camion des sports et des jeux.

Le mardi **18 juillet de 17h30 à 22h** guinguette accompagnée de jeux.

Pour info

«L'Hippocampe»

Un diamant de la plus belle eau !

L'inauguration du centre aquatique baptisé «L'HIPPOCAMPE» s'est déroulée le vendredi 7 avril 2023. C'est avec une grande fierté que Madame Valérie GUINAUDIE – Présidente de la Communauté de Communes – a coupé le ruban tricolore, entourée notamment de Monsieur Jean-Luc GLEYZE - Président du département et Madame Céline MAQUET – Sous-Préfète de BLAYE. C'est la société Equalia qui gère le centre aquatique intercommunal pour une durée initiale de 5 ans. Elle gère déjà une quarantaine de centres aquatiques en France, et 6 patinoires.

Le site de Saint André de Cubzac est implanté sur un terrain de 14000 m^2 et la halle des bassins, entièrement *accessible aux personnes à mobilité réduite*, couvre au total 1395 m^2 avec *un bassin sportif* comptant *6 couloirs de 25 mètres* surplombés par des gradins pour l'accueil de compétitions sportives, *un bassin ludique de 15 m* comprenant *4 couloirs d'apprentissage* et *un troisième bassin* destiné *à la détente et aux loisirs*. Ce bassin récréatif sera doté *d'animations aquatiques* à vocation *balnéoludique* (courant, geyser, banquettes bouillonnantes, col de cygne).

Enfin, *une lagune aquatique de 30 m^2*, à destination des tout-petits, viendra compléter les 3 bassins.

En période estivale, le centre aquatique bénéficie *d'un espace extérieur* : une terrasse communique avec la halle des bassins et est prolongée par *une pelouse solarium de 1500 m^2* pour profiter des beaux jours. Et le plus *« bien-être et relaxation »*, c'est un espace avec *deux hammams, un sauna* et des *douches massantes*.

Côté animations : ***bébés nageurs de 6 mois à 3 ans, jardin d'éveil de 3 à 5 ans, apprentissage à partir de 6 ans (avec un cours par semaine), des cours pour les adolescents et les adultes, le tout sur des créneaux fixes, aquagym et aquabike, hammam et sauna accessibles quotidiennement.*** Des créneaux sont réservés aux scolaires. Le bâtiment a été conçu d'une telle façon afin que le public scolaire ne se mélange pas au public habituel.

Combien ça coute : ***le prix d'entrée est d'environ 5,50 €*** pour les habitants de la communauté de communes du Grand Cubzaguais et des tarifications sont proposées avec des abonnements, des entrées spéciales, etc.

Horaires : Ouvert 7 jours/7 et jours fériés.

Lundi : 8h30 – 19h30, Mardi : 7h30 – 21h30, Mercredi : 8h30 – 19h30, Jeudi : 8h30 -19h30,
Vendredi : 8h30 – 21h30, Samedi : 8h30 – 19h30, Dimanche : 8h30 – 19h30.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site : https://lhippocampe.grand-cubzaguais.fr/

Réglementation

«Chiens dangereux»

LES CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2 DITS «CHIENS DANGEREUX»

Une réglementation particulière encadre les chiens dits «dangereux», qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Les chiens d'attaque, dits de 1re catégorie, sont des chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races suivantes : **American Staffordshire terrier** (communément appelés pit-bulls), **Mastiff** (communément appelés boerbulls), **Tosa.**

Les chiens de garde et de défense, dits de 2e catégorie, sont les chiens des races suivantes : **American Staffordshire terrier** (communément appelés pit-bulls), **Rottweiler, Tosa**.

La catégorie des chiens de garde et de défense comprend aussi les **chiens issus de croisements assimilables** par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout **détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2** doit posséder un **permis de détention**. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à **3 conditions** :

posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS)PP du département ;

un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir *réalisé* ***une évaluation comportementale*** par un vétérinaire inscrit sur une liste entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- ***les personnes mineures ;***
- ***les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles) ;***
- ***les personnes condamnées (crime ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2) ;***
- ***les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.***

Quoi de neuf à l'école ?

Cette année, les 3 classes de l'élémentaire de l'école de Virsac travaillent sur le thème de l'eau.

Les CE1/CE2 réalisent actuellement un podcast sur le thème de ***«Comment nos gestes du quotidien peuvent avoir un effet sur les océans ?»***. Tous les jeudis matins, depuis le 23 mars, ils travaillent avec une journaliste de Podcastine qui leur apprend à écrire pour la radio, à réaliser des interviews et des micro-trottoirs.

Les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont assisté à ***des visioconférences*** organisées par la ***fondation TARA OCEAN***, une association de scientifiques qui partent sur un bateau, la goelette TARA, pour ***explorer les mers et les océans afin de mieux les connaître et de les préserver***.

Les CP/CE1, les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont eu deux ***interventions du CREAQ***, un institut qui forme aux gestes bénéfiques à l'environnement. ***L'intervenante, Camille*** est venue leur expliquer ***le cycle naturel de l'eau, le cycle domestique de l'eau, comment nettoyer l'eau***...

Le 21 mars, la classe de ***CM1/CM2*** a été invitée par ***le SIAEPA*** à visiter ***l'usine de potabilisation de Salignac et le château d'eau de Marcenais.***

Les CP/CE1 et les CE1/CE2 se sont rendus à Bordeaux, au ***Village de l'Eau***, le vendredi 24 mars où ils ont participé à des ***ateliers*** proposés par des ***associations comme Terre Océan, Pêche 33, Surf Rider, Hydraulique sans frontière***...

Ces deux journées leur ont beaucoup plu, car ils ont appris beaucoup de choses sur l'eau et surtout l'importance de la préserver.

Au retour des vacances de Pâques, les élèves du ***CP au CE2 se rendront à la piscine à Saint-André-de-Cubzac*** tous les vendredis matins afin de découvrir les activités aquatiques.

La fin d 'année sera très sportive.
Au programme, **rugby, piscine, vélo et olympiades** et bien sûr la **kermesse le 23 juin 2023**.

Les associations vous parlent

Soirée carnaval du 4 mars

Nous vous donnons rendez-vous pour la kermesse

de l'école **le vendredi 23 juin 2023.**

Présidente, Laetitia FORTIN

C'est le printemps, la nature est en pleine croissance, les animaux sauvages sont en pleine reproduction et nidification.
Merci de tenir vos chiens en laisse ou à portée de vue, ainsi que les chats.
Merci de respecter les propriétés privées avec défense d'entrée ainsi que les réserves de chasse.
Les promenades avec les chiens sont interdites principalement au Château Julie et ses alentours merci.

Amis adhérents,
L'assemblée générale aura lieu le vendredi 9 Juin 2023 à 19h
À la salle des associations de Virsac.

La Pie Virsacaise
ACCA de VIRSAC

Président, Jérôme MOTUT : 06 67 27 37 36

Les associations vous parlent

Bonjour à tous,

La saison se terminera après les deux soirées de gala annuels. - Le vendredi ***16 juin 20h*** à la ***salle polyvalente de Virsac*** : représentation des ***pièces de théâtre*** des enfants, adolescents et adultes. - Le samedi ***24 juin 20h*** à la ***salle Yves Prud'homme de Saint André de Cubzac*** : ***gala de GRS***.

Les deux soirées sont ouvertes à tous.

La GRS est partie au championnat de France le week-end du 27 mai à Poe. Une belle fierté pour notre club.

La saison prochaine vous pourrez retrouver Aurélien et Stéphane pour la section sportive (baby-gym, éveil sportif, multisports), Élodie pour le yin yoga, Sophie pour «apprendre à dessiner», Laura pour le théâtre… On se retrouve au ***forum des associations*** de Virsac le ***samedi 9 septembre***.

Toute l'équipe vous souhaite de passer un bel été.

Présidente, Carine Labarre : 06 64 44 07 70

Bonjour à tous,

L'association prépare activement le marché nocturne du samedi 1er juillet. Vous pourrez y manger, danser, chanter, rire avec «Talons aiguilles» qui nous accompagneront jusqu'au bout de la nuit. Vous nous retrouverez également le mardi 18 juillet de 17h30 à 22h pour une guinguette sportive avec anim'été. Durant le mois de septembre une journée «nettoyons Virsac» est en préparation, nous comptons sur vous tous. L'association en partenariat avec l'Asept propose aux personnes de plus de 55 ans une réunion collective pour partager un temps d'échange autour du budget, recevoir des conseils, anticiper demain et connaître les astuces au quotidien. Cette réunion aura lieu le jeudi 22 juin à Virsac. Pour toute inscription joindre le 05.57.99.79.39.

Nous cherchons à renforcer notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous joindre à nous. Sympathie, bonne humeur sont au rendez-vous. On se retrouve également au forum des associations le samedi 9 septembre.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances.

Présidente, Cristelle Motut : 06 99 57 89 57

Bonjour à tous et à toutes,

Compétition du bâton d'or terminé.

SOLO 1 BATON

PRÉLIMINAIRE CADETTE : *Jade BRU* : 8e

PRÉLIMINAIRES PRE-JUNIORS : *Ilona NEVES* : 9e *Laureen SEGHERS* : 17e

AVANCÉE JUNIOR : *Soëlhy BERGEON-BRUN :* 21e à 1 bâton, 20e à 2 bâtons et 5e en strutting

DUO DÉBUTANT PRÉ-JUNIOR : *Ilona NEVES et Laureen SEGHERS* : 15e

Sélectif régional le 26 février 2023

STRUTTING

NOVICE CADETTE
Jade BRU : 2e

NOVICE PRÉ-JUNIOR
Ilona NEVES : 4e

SUPÉRIEUR JUNIOR
Soëlhy BERGEON-BRUN : 2e

SOLO

PRÉLIMINAIRE CADETTE
Jade BRU : 11e

PRÉLIMINAIRE PRÉ-JUNIOR
Ilona NEVES : 4e

AVANCÉE JUNIOR
Soëlhy BERGEON-BRUN : 3e

SOLO 2 BATONS
Soëlhy BERGEON-BRUN : 3e

Soëlhy est sélectionnée pour le championnat de France qui se déroulera les 27/28 & 29 mai à BOUMOGNE/MER.

Notre compétition aura lieu le ***dimanche 21 mai à Saint André de Cubzac.***

Président, Jean-Paul Lachaud : 05 57 68 00 31
Nathalie Barthelier : 06 61 06 91 65

Evènements passés

Comme tous les ans, nous avons commémoré devant le Monument aux morts l'armistice du 8 Mai 1945. Après le discours de M. Lecornu Sébastien lu par Madame le Maire et le dépôt de gerbe par les autorités, une minute de silence a permis à chacun de se recueillir et d'évoquer ses propres souvenirs. Le verre de l'amitié offert par la municipalité a ensuite rassemblé tous les participants, petits et grands, dans la Salle du Conseil pour un moment convivial.

À venir

EDITION 2023

VIRSACAISES

De 14h à 18h

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023
SALLE POLYVALENTE DE VIRSAC

Les associations présentes partageront leur passion. Venez rencontrer Virsac en fête, La Pie virsacaise (chasse), Santé Energie (gym), La flamme virsacaise (twirling), Art et partage (GRS, modern jazz, club photo, yoga, Pilates, cours de dessin ado/adulte, Arts plastiques ado/adulte, Baby gym, multisports, Eveil sportif), l'APE.
De nombreuses animations seront proposées tout au long de l'après-midi, pour le plaisir de tous. Après l'effort, le réconfort !
Boissons et gâteaux seront en vente.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET ARBRE AUX BÉBÉS

Chaque année, la municipalité a le plaisir d'accueillir et d'honorer les nouveaux habitants de la commune lors d'une cérémonie qui est couplée avec celle de l'arbre aux bébés, célébrant la naissance des enfants.
Pour cette occasion, un arbre dédié aux bébés sera planté au niveau de la plaine des sports.
Nous finirons cette belle cérémonie autour du pot de l'amitié.

RENDEZ-VOUS À 17H À LA SALLE POLYVALENTE

Dès votre arrivée sur la commune, merci de vous présenter à la mairie, afin de vous faire connaître.